

Espace extra-atmosphérique

Le Canada a pris part activement à la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qui s'est tenue à Vienne du 13 au 27 août 1968. Sept documents canadiens ont été remis à la Conférence et M. E.S. Rettie, du Conseil national des recherches, a présidé l'une des huit sessions thématiques, celle qui traitait de la coopération internationale et des possibilités de participation aux activités de l'espace extra-atmosphérique.

En 1968, le Canada et la Suède ont proposé en collaboration au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qu'un groupe de travail soit constitué pour étudier les possibilités d'émissions directes par satellites, proposition acceptée à l'unanimité par le Comité et approuvée ultérieurement par la vingt-troisième session de l'Assemblée générale. Le mandat du groupe de travail consiste à faire une étude et à présenter un rapport sur la possibilité technique d'établir des communications par émissions directes des satellites ainsi que sur les conséquences politiques, juridiques, économiques et culturelles de la mise au point et de l'utilisation de ces satellites. Le Canada et la Suède projettent de présenter à cet égard au groupe de travail, en février 1969, un document conjoint qui étudiera les possibilités techniques et les frais d'utilisation comparatifs des émissions en direct depuis les satellites.

Le Comité de l'espace extra-atmosphérique a deux sous-comités. Le Sous-comité scientifique et technique ne s'est pas réuni cette année à cause de la Conférence de Vienne. On trouvera le compte rendu détaillé de la session de 1968 du Sous-comité juridique au paragraphe se rapportant à l'espace extra-atmosphérique dans la partie qui traite de la Direction des affaires juridiques.

Milieu humain

En décidant de convoquer une Conférence sur le milieu humain en 1972, l'Assemblée générale des Nations Unies a tourné officiellement son attention vers un nouveau domaine de préoccupation universelle: les problèmes du milieu humain qui ont des répercussions sur le bien-être physique, mental et social de l'homme. On a reconnu que, tandis que les progrès modernes de l'industrie et de la technologie offrent des possibilités sans précédent de changer et de modifier le milieu de l'homme afin de répondre à ses besoins et à ses aspirations, s'ils ne sont pas dûment contrôlés, ils présentent de graves dangers comme les problèmes posés par la pollution croissante de l'eau et de l'air. En traduisant l'inquiétude du Canada et l'expérience qu'il a de ces problèmes, la délégation canadienne à la vingt-troisième session a souligné l'intérêt que son pays porte à la question du milieu humain et a appuyé la convocation d'une conférence des Nations Unies sur le sujet.

Dans la déclaration canadienne, on s'est efforcé de souligner le danger qu'il y a à ignorer les effets de l'industrialisation sur le milieu humain et on a insisté pour que la prévention forme partie intégrante des plans de développement, considération particulièrement appropriée dans le cas des pays en voie de développement, qui pourront chercher à éviter la détérioration du milieu dont souffrent déjà les pays industrialisés.